

LE CHEF DE GROUPE

Le chef de groupe est nommé par le commissaire du district sur recommandation du conseil de groupe. La durée du mandat est d'un an et est renouvelable par le commissaire au début de chaque année scout.

Le chef de groupe est responsable de la qualité du scoutisme au sein du groupe et de la direction du comité d'animation. Il est membre du conseil de groupe et, s'il y a lieu, du comité exécutif.

Selon le nombre d'unités dont il est responsable, le chef de groupe peut, avec l'approbation du conseil de groupe, se former une équipe pour remplir son mandat.

Profil suggéré d'un chef de groupe

- Être capable de communiquer efficacement oralement et par écrit ;
- Avoir des compétences en gestion d'adultes ;
- Posséder un brevet terminal (Badge de bois ou Nœud de cabestan violet) ;
- Posséder une expérience significative (au moins 2 ans) en animation scout et avoir déjà été animateur responsable.

Il est à noter que le brevet et expérience scouts ne sont pas une obligation.

Mandat général

- S'assurer que le programme des jeunes est appliqué sur son territoire ;
- S'assurer de la relève pour les animateurs sur son territoire ;
- S'assurer de la rétention des membres et de la croissance sur son territoire.

Mandat spécifique

- Fait la promotion du cycle de la vie d'un adulte dans le scoutisme;
- Collabore aux travaux relatifs à la valorisation et à l'engagement bénévole;
- Valorise les jeunes;
- Recommande le renvoi du jeune au Commissaire de Secteur;
- Supporte les animateurs dans leurs besoins pédagogiques;
- Approuve les permis de camp selon les normes établies;
- Approuve, avec le commissaire de secteur, l'ouverture ou la fermeture d'unité;
- Approuve, avec le commissaire de secteur, les dérogations;
- Représente les unités auprès de conseil de gestion;
- Partage l'information sur les activités et les événements du district;
- Fait la promotion:
 - Méthode scout
 - Objectifs éducatifs
 - Coéducation
 - Rassemblement et jamboree
- Propose des activités de développement au groupe.

Entente entre le District et le chef de groupe

Entente entre _____ et le District des Trois-Rives.

Par la présente, je, soussigné (e), _____, accepte le poste de chef de groupe _____ et m'engage à assumer les devoirs et responsabilités qui s'y rattachent.

Moi, _____, commissaire du district, m'engage à donner à _____ tout le soutien nécessaire dans l'exercice de ses fonctions.

Cette entente entre en vigueur le _____ 20____, pour une période d'un an

Chef de groupe

Commissaire

Proposition pour le poste de chef de groupe

Proposition du _____
(numéro et nom du groupe)

À la rencontre du conseil de groupe qui s'est tenue le _____
(date de la rencontre)

Il est proposé qu'une des personne suivante :

(nom des personne proposé)

soit nommé au poste de chef de groupe.

Proposition faite par _____ et secondée par _____.

CV scout des personnes proposées

☐ **Les informations contenues dans le SISC (Système d'information de l'Association des Scouts de Canada) sont exactes et à jour.**

NOTE : Il est possible qu'un chef de groupe représente plus d'un groupe. Dans ce cas, il doit être proposé par chacun des groupes.